[CSE DTSI]

Déclaration préalable

22 Janvier 2020

. Mr Le Président, la CFE CGC Orange vous présente ses vœux de santé et de prospérité pour vous personnellement et pour nous professionnellement. Nous présentons également nos vœux à l'ensemble des salariés, des délégations syndicales et des membres du personnel en charge de la représentation de notre entreprise au bureau de notre CSE, au niveau RH de notre établissement. Nous vous souhaitons, nous nous souhaitons, une prise de parole responsable et respectueuse de nos sensibilités.

Désormais, nous travaillons pleinement avec les Ordonnances de la Loi Travail et cet Accord sur le dialogue social au sein de l'UES Orange. Nous espérons que ces prescriptions donneront une idée plus juste du travail de nos instances. Nous en avons besoin car nos succès participeront à résoudre la crise de la représentativité. Nous avons besoin de plus de démocratie et de plus de participation.

A l'extérieur de cette instance, la réforme des retraites bat la chamade. Et bien que nous demandions à la raison, de nous expliquer les passions financières qui agitent le débat, nous comprenons que le système d'information de nos retraites est à l'aube d'une stratégie de rupture sans précédent. Des poings se lèvent comme des crispations. Et les points sont également dans la réforme. Combien en seront distribués pour accepter ou retirer la transformation sociétale qui bouleversera certainement notre rapport au Travail, depuis les Ordonnances du Conseil National de la Résistance ? Espérons que le temps fera œuvre d'un climat propice aux affaires de nos concitoyens et d'un climat propice à la Nature qui échappe encore aux fichiers comptables. La raison d'être d'Orange sera éthique ou ne sera pas.

La CFE CGC Orange le sait, nous sommes comptables de nos actions et de nos engagements passés et à venir. Qui croire ? Quoi entendre ? Comment reprendre confiance quand le vent des explications refuse d'imaginer un horizon ou le Commun s'éloigne de nos égos ? Et si à l'intérieur de cette instance nous attendons la clameur des interrogations du dehors, notre tâche véritable est de vérifier que le pouvoir de Direction met tout en œuvre pour assurer une période d'activité sereine et épanouissante pour tous les salariés que nous sommes chargés de représenter. Nous ne pouvons pas perdre de vue cet horizon directement connecté au devenir des salariés Orange de la DTSI.

Et si des prescriptions sont données pour 2025, nous doutons aujourd'hui de pouvoir vivre en bonne santé et avec les bonnes compétences au sein de cette entreprise maternelle qui nous dirige.

Si nous ne mettons pas la question du rapport au Travail au centre de nos préoccupations, si les dimensions symboliques qui engagent cette instance dans ses missions devaient rester confuses, notre travail n'aura pas rempli son office. Notre métier de syndicaliste est de lire toutes les prescriptions, d'en vérifier l'éthique, les principes d'application et de mises en œuvre en référence à la règlementation qui s'impose au pouvoir de Direction. La confiance est une lecture bien comprise de nos Accords. Notre engagement, le respect de nos principes d'action, le respect de notre représentativité sont à ce prix.

Nous engageons le dialogue social de cette nouvelle ère avec une exigence éthique où l'esprit des Lois, vous l'avez compris, est au cœur de nos relations. Avec l'abandon de la hiérarchie des normes, nos négociateurs - les délégués syndicaux - sont également devenus des législateurs en puissance.

À quoi servirait un Accord d'Entreprise si ces bases juridiques ne s'appuient pas sur des constructions solides avec des calculs d'impact qui mesurent le degré d'exigence d'une signature ?

À quoi servirait un Accord d'Entreprise si sa mise en œuvre échappe à son contenu ? C'est ainsi que nous regrettons cet appel à utiliser les RIE, pour les salariés en déplacement, alors que l'Accord sur la Restauration dit le contraire. Nous comprenons bien les principes de gestion qui dictent cette recommandation, mais pourquoi ne respectez-vous pas l'accord ASC de restauration ?

De la même manière, nous regrettons que ce même Accord d'entreprise fasse référence en page 6 à l'article 9.VII de l'ordonnance 2017-1386 qui n'existe pas.

Inversement, la désignation d'un Référent - élu du personnel - sur le Harcèlement sexuel et les agissements sexistes, pourtant édictée dans la Loi de 2018, ne figure pas dans l'Accord sur le Dialogue Social du 13 mai 2019.

Et puis regardons l'application de l'Accord sur les ASC, signé sans anticipation des impacts salariés notamment dans notre CSE d'établissement. Les salariés demandent quand redémarreront les prestations ASC et celles de l'ex-CCUES.

La CFE CGC Orange, lorsqu'elle est gestionnaire des CSE en charge de prestations faciles à comprendre et à mettre en œuvre, a su anticiper ce changement de mandature. Depuis le lundi 20 janvier 2020, tous les bénéficiaires du CSE OFS ont accès à l'ensemble de leurs prestations ASC 2020, y compris les catalogues des vacances enfants.

Tout ceci pour souligner et vous dire qu'une signature ne suffit pas. Faire plaisir aux salariés et aux ouvrants droits de nos CSE est une chose, vérifier les impacts et les conditions d'application d'un Accord ou d'une Transformation en est une autre. Évitons-les fausses promesses.

A l'intérieur de cette instance, la CFE CGC Orange fait le vœu d'un professionnalisme dans le management des relations sociales.

Nous souhaitons une parole qui incarne les Accords et d'une volonté qui remette les compétences au cœur des relations sociales.

A l'extérieur de notre établissement, la CFE CGC Orange fait le vœu que les impacts salariés, SI et financiers de la réforme des retraites soient lisibles et éthiques pour que :

- les retraités aux revenus confortables, comme les prévenus de l'affaire Lombard, ne voient pas leurs retraites payées par des personnes aux revenus plus modestes,
- les salariés des 42 régimes de retraites se donnent un avenir,
- Le SI du futur système par point ne soit pas un éléphant blanc rempli de tous les maux de la Terre.

Et de manière plus légère, et non moins importante, nous vous souhaitons, nous nous souhaitons de garder envers et contre tout, un sourire.

Vos élu(e)s au CE DTSI :
AJASSE Karen, BOUTIN François-Xavier, CAO Nathalie, CHAZELAS Brigitte, DESCATOIRE Fabienne, ESNAULT Fabien, FEJOZ Sophie, GUIBERT Bernard, MOREAU Bruno, OUADI Mahmoud, TEISSANDIER Richard

AYMAT Patrice, COLLAS Virginie, DARNIS Dominique, ESCALON Danielle, HABAY Annick, KHODRI Saïd, LEROY Julien, LORTEAU Marie-Cécile, MAUREL Nadine, SERAFIN Gabriel, SOURISSEAU Hervé,

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !